

Valoriser son expérience professionnelle par un CFC ou une AFP



Certification
Professionnelle
pour Adultes



Vous exercez votre métier depuis plusieurs années et souhaitez faire reconnaître vos compétences professionnelles ?

Obtenez un titre de formation professionnelle initiale officiel et reconnu dans toute la Suisse :

- Un certificat fédéral de capacité – CFC
- Une attestation fédérale de formation professionnelle – AFP

→ Formez-vous rapidement, sans contrat d'apprentissage et en cours d'emploi

Obtenir un CFC ou une AFP vous permet de :



Intéressé-e ?

Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans, dont 2 à 4 ans dans la profession visée, vous donne la possibilité d'obtenir un CFC ou une AFP de deux manières différentes :

- en vous présentant aux examens de fin d'apprentissage - procédure de qualification par l'Article 32 OFPr (Ordonnance sur la Formation Professionnelle)

ou

- en réalisant une procédure de validation des acquis de l'expérience - VAE

Quelles sont les démarches à entreprendre ?

Consultez le site internet www.vd.ch/cpa. Vous y trouverez :

- de nombreuses informations utiles ;
- nos prestations ;
- un questionnaire d'admissibilité ;
- le formulaire de demande d'admission.

Vous avez des questions ?

- Rencontrez nos conseillères et conseillers lors de permanences sans rendez-vous.
Horaires : www.vd.ch/cpa
- Prenez un rendez-vous individuel en contactant le 021 316 11 66.



Vous souhaitez vous inscrire?

- Remplissez la demande d'admission en ligne.



L' Article 32 OFPr

Trois possibilités pour vous préparer aux examens de fin d'apprentissage:

1 →

Suivre une formation préparatoire. Pour certains métiers, des cours pour adultes sont mis en place par des écoles publiques et/ou privées, en journée, le soir ou le samedi. Ces cours sont répertoriés sur www.orientation.ch/formation.

2 →

Suivre les cours en école professionnelle avec les apprenties et apprentis. Les cours ont lieu en général un jour par semaine.

3 →

Vous préparer seul-e, sans suivre de cours, mais avec les supports de cours utilisés dans les écoles professionnelles. Cette voie demande beaucoup d'autodiscipline et d'excellentes connaissances théoriques.

Remarques :

- Vous vous préparez aux mêmes examens que les apprenties et apprentis ;
- Vous avez déjà acquis la culture générale dans le cadre d'une formation antérieure (CFC, maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée, etc.) ? Alors vous êtes dispensé-e de l'examen et du travail personnel dans cette matière ;
- Le CFC ou l'AFP est délivré après réussite des examens.



« Le principal défi était de trouver du temps. Il a fallu revoir notre organisation pour que je puisse suivre les cours et me préparer aux examens.

Mon mari et mes parents m'ont beaucoup soutenue. En plus des cours, je potassais en moyenne cinq heures par semaine. Il faut aussi se remettre dans le bain des études, on n'a plus la même concentration qu'à vingt ans. [...] Cette expérience a été enrichissante autant sur le plan professionnel que personnel. Ça m'a donné confiance en moi. »

Emilie Konrad-Schuler
Spécialiste en restauration

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Un certain nombre de professions sont actuellement accessibles par VAE en Suisse. Toutes les VAE ne sont pas proposées dans tous les cantons. Selon la profession visée, les candidates et candidats habitant dans le canton de Vaud devront se déplacer dans un autre canton.

Vous réalisez un dossier portfolio de compétences sur la base du profil de qualification de la profession visée. Pour cela, des conseillères et conseillers en VAE vous accompagnent lors de séances collectives et d'entretiens individuels répartis sur environ 7 mois. L'essentiel du travail se fait à domicile (environ 250 heures de travail personnel). www.vd.ch/cpa → VAE



Des experts et expertes évaluent vos compétences, sur la base du dossier portfolio et d'un entretien. Pour certaines professions, il est aussi possible de démontrer vos compétences oralement ou par une visite pratique.



Vous recevez ensuite une attestation listant les compétences « acquises » et les éventuelles compétences « non acquises ». Vous avez alors un certain temps pour valider les compétences non acquises, en réalisant des compléments de formation.



Si la culture générale (CG) a été acquise lors d'une formation précédente (CFC, maturité gymnasiale, certificat ECG, etc.), vous n'avez pas besoin de la faire valider.



Vous obtenez le CFC ou l'AFP lorsque l'ensemble des compétences à valider sont acquises.

« Les séances collectives sont très importantes. Nous recevons en particulier les directives pour le dossier à réaliser. Les conseillères étaient attentives à nos questions, nos doutes, nos besoins. Nous devons prioriser le dossier : on refuse des invitations, on met des passions entre parenthèses... Il faut être prêt mentalement à faire des sacrifices. [...] La validation des acquis, c'est une démarche autonome accompagnée. »

Julien Burger
Opérateur en informatique



Conditions favorisant la réussite

Compétences de base indispensables :

- Connaissances en français (expression orale, lecture, écriture) : niveau B1 (CFC) ou A2 (AFP) ;
- Connaissances en mathématiques : niveau fin de scolarité obligatoire ;
- Connaissances en informatique ;
- Pratiquer la majeure partie des compétences en lien avec le CFC ou l'AFP.

Il est vivement recommandé :

- D'être en emploi ;
- De bénéficier du soutien de votre employeur et de votre entourage personnel.

Un investissement temporel et personnel important est également requis.

Financement de la formation

Les prestations sont gratuites si vous habitez dans le canton de Vaud et que vous êtes admis-e dans un des dispositifs CPA suivants :

Une formation publique cantonale

Une formation publique hors canton autorisée par la conseillère ou le conseiller CPA

Si vous suivez une formation privée autorisée par la conseillère ou le conseiller CPA, un certain montant vous sera remboursé par le canton.

Vous habitez dans un autre canton ? Vous devez vous adresser à ce dernier, qui déterminera les modalités et les coûts de préparation et de certification.

Les prestations sont payantes pour les candidates frontalières et les candidats frontaliers.

En résumé – 4 voies menant au CFC ou à l'AFP



	Formation professionnelle initiale ordinaire	Formation professionnelle initiale raccourcie	Examens de fin d'apprentissage (article 32 OFPr)	Validation des acquis de l'expérience (VAE)
Conditions	Scolarité obligatoire achevée	Formation certifiée dans une profession apparentée et/ou expérience professionnelle	5 années d'expérience professionnelle, dont 2 à 4 ans dans la profession visée	5 années d'expérience professionnelle, dont 2 à 4 ans dans la profession visée
Modalités	A plein temps Avec contrat d'apprentissage	A plein temps Avec contrat d'apprentissage	En cours d'emploi	En cours d'emploi
Durée	2 ans (AFP) ou 3 ou 4 ans (CFC)	Durée réduite de 1 à 2 ans, selon le parcours et la profession	Variable, selon le niveau de connaissances et les besoins de chaque candidat-e	Variable, selon les compétences acquises et les besoins de chaque candidat-e
Pour quelle professions ?	Toutes les professions CFC / AFP	Toutes les professions CFC	Toutes les professions CFC / AFP	Pour une dizaine de professions : liste des professions accessibles sur vd.ch/cpa → VAE
Déroulement	Formation pratique en entreprise / Cours théoriques dans une école professionnelle (1 à 2 jours/semaine) / Cours interentreprises	Formation pratique en entreprise / Cours théoriques dans une école professionnelle (1 à 2 jours/semaine) / Cours interentreprises	Cours de jour en école professionnelle ou formation préparatoire spécifique ou préparation en autodidacte / Cours interentreprises	Réalisation d'un dossier de compétences (250 à 300 heures de travail personnel) + 2 entretiens individuels + Séances collectives
Procédure de qualification	Examen de fin d'apprentissage	Examen de fin d'apprentissage	Examen de fin d'apprentissage	Portfolio + Évaluation par des expert-e-s + Entretien de vérification + Éventuels compléments de formation

POUR EN SAVOIR PLUS

Certification professionnelle pour adultes CPA



Portail CPA
www.vd.ch/cpa
info.cpa@vd.ch
021 316 11 66

Informations et conseils sur les métiers et les formations



**Office cantonal d'orientation scolaire
et professionnelle OCOSP**
www.vd.ch/orientation

Reconnaissance des titres étrangers



**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**
www.reconnaissance.swiss

Cours de préparation aux examens et dans le domaine des compétences de base

- **Site suisse de l'orientation**
www.orientation.ch
 - **Lecture, écriture, informatique, calcul**
www.simplement-mieux.ch
-



**Certification
Professionnelle
pour Adultes**



DEF Département de l'enseignement
et de la formation professionnelle
DGEP Direction générale de l'enseignement
postobligatoire